



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Extension du dispositif deux heures de sport aux établissements scolaires FDE

Question écrite n° 17590

Texte de la question

M. Pieyre-Alexandre Anglade interroge Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la mise en place du dispositif « 2h de sport » dans les collèges français de l'étranger. Ce dispositif gratuit, testé dans 700 établissements de France métropolitaine et d'outre-mer repose sur des activités qui auront lieu sur le temps périscolaire, à proximité ou dans le collège notamment en lien avec des clubs sportifs locaux ou des structures de loisirs sportifs. Dans le cas où une telle initiative viendrait à être expérimentée dans un établissement scolaire français basé à l'étranger, il lui demande quelles seraient les modalités d'application d'un tel dispositif et si son extension aux établissements scolaires français de l'étranger est envisagée. Serait-il toujours gratuit ?

Données clés

Auteur : [M. Pieyre-Alexandre Anglade](#)

Circonscription : Français établis hors de France (4^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17590

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mai 2024](#), page 3550

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)